

**GROUPE INTERDISCIPLINAIRE DE RÉFLEXION
SUR LES TRAVERSÉES SUD-ALPINES ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE MARALPIN**

Association Loi de 1901 enregistrée au J.O. du 13 mars 1996
Agréée pour la protection de l'environnement pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Arrêté préfectoral PACA n° 2004-277 du 9 septembre 2004)
Membre de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (DATAR) et de la COFHUAT

SECRÉTARIAT : Jacques Molinari 49 avenue Cernuschi - F - 06500 MENTON
Tél/Fax : 33 (0)4 93 35 35 17 - Courriel : gir.maralpin@wanadoo.fr ; Internet : www.gir-maralpin.org

à

Monsieur Alain VIDALIES
Secrétaire d'État en charge des Transports, de la Mer et de la Pêche
Hôtel de Roquelaure 246, boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Menton, le 9 janvier 2017

Objet : LN-PCA – Situation à la clôture de la Concertation liée à la priorité 1
Notre réf. : CD.2017.01.09.MeemSecretEtatTransportsAVidaliesLnPcaConcertPriorite1

Monsieur le Secrétaire d'État

Le 12 décembre dernier, les plus hautes Autorités civiles et ferroviaires italiennes inauguraient 19 kilomètres de ligne ferroviaire nouvelle à hautes caractéristiques (200 km/h, gabarit C) sur le littoral ligure, à proximité immédiate du littoral azuréen, en l'absence de nos propres représentants à un évènement qui, pourtant, constitue incontestablement une avancée dans la réalisation de l'arc ferroviaire méditerranéen.

De surcroît, quelques jours plus tard, s'achevait en région Paca, la consultation sur une dernière version du projet LN-PCA, projet en cours depuis plus de douze années et qui soulève des oppositions de plus en plus vives et motivées, surtout dans le secteur azuréen, de la part de très importants élus et collectivités.

À cette dernière occasion, pour avoir assidument participé à l'élaboration et à la discussion du projet LGV-PACA, depuis sa conception jusqu'à ses toutes dernières versions LN-PCA, notre société savante a jugé utile de dresser, dans le cadre de la concertation qui s'achève sur la Phase 1 du projet, un dossier sur l'état d'une situation alarmante quant aux orientations poursuivies par le Maître d'ouvrage SNCF Réseau, sans tenir aucunement compte, tant de l'évolution de la conjoncture et des besoins clairement et fortement exprimés par les élus et la population, que des récentes analyses et recommandations en la matière des hautes instances de l'État [notamment : Rapport de la *Cour des Comptes* (23 octobre 2014) ; Rapport d'information du *Sénat* au nom de la Commission des finances (28 septembre 2016) ; Recommandations de l'*ARAFER* (du 30 novembre 2016)].

En nous référant aux commentaires et pièces justificatives rassemblés dans notre dossier, nous appelons votre attention sur :

d'une part, les principes que nous souhaiterions voir adopter dans la suite du projet, à savoir :

- la priorité à accorder à l'aménagement du territoire,
- la sécurisation et le renforcement du réseau reposant sur un maillage de lignes compatibles entre elles, reliés par des nœuds d'interconnexion proches,
- le rejet d'implantation de gares hors-la-ville ;

d'autre part, les propositions du GIR Maralpin en ce qui concerne le secteur Est ("nœud niçois"), à savoir :

- achèvement prioritaire de la 3^{ème} voie littorale (dont les travaux ont été déclarés d'utilité publique),
- étude urgente de la traversée de l'Estérel par la ligne nouvelle et de la gare TGV de Cannes-la-Bocca,
- réalisation de la liaison Cannes-la-Bocca – Antibes pour contournement de Cannes-Centre par une ligne nouvelle *à voie unique* (en première phase), selon un projet d'ailleurs esquissé en 2004 par RFF et estimé alors à 1,1 Md€.

Le montant de l'ensemble de ces propositions ne devrait pas excéder la moitié du coût annoncé du projet de nœud niçois (4,2 Md€), tout en se révélant selon nous plus bénéfique pour le territoire, la population et l'environnement.

Pour le cas où l'enveloppe financière dédiée à ce projet le permettrait, une quatrième priorité mériterait d'être accordée à la réalisation de la liaison Nice-Monaco, *à voie unique* assortie d'une gare bis à deux voies à quai. Une telle perspective devrait permettre de regagner l'adhésion au projet de la Principauté de Monaco ainsi que son soutien financier.

Le GIR Maralpin tient à la disposition de vos collaborateurs son dossier retraçant notamment l'évolution technique et décisionnelle de ce projet, dossier que nous pourrions leur commenter à l'occasion d'une audience que nous vous prions de bien vouloir nous accorder.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire d'État, l'expression de notre haute considération.

**GROUPE INTERDISCIPLINAIRE
DE REFLEXION MARALPIN**

49, Avenue Cernuschi
F - 06500 MENTON
Tél. / Fax 33.04.93.35.35.17



Le Président
Bernard Bourgade

Par délégation, son secrétaire scientifique
Jacques Molinari